

COMPTE-RENDU

Session de travail de la ville de Belle-Baie

TENUE: 03/09/2024 à 18 h 48

Présence :

Présents / présentes:

D. Guitard, maire

J.-G. Grant, maire suppléant

R. Arseneau, conseiller

A. Bard-Lavigne, conseillère

O. Dilhac, conseiller

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

A. Noël, conseillère

J. Olivier, conseiller

P. Fongémie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

D. Boudreau, greffière adjointe

M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives

M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens (arrivée à 18 h 46)

R. Doucet, trésorier

Béatrice Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Peñarroya, analyste technique sénior

V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement

R. Clavet, chef de police

Absents / absentes

M. Larivière, conseillère

1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

3. PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE 2024 – 2026

Le directeur général présente le document réalisé à la suite de l'exercice de planification stratégique entamé au printemps 2023 avec le consultant Yves Gagnon et travaillé depuis par les employés de Belle-Baie avec l'aide des membres du conseil municipal. Dans ce document, on retrouve entre autres le mot du maire, la mission, la vision et les valeurs, les axes stratégiques et chantiers ainsi que le sommaire exécutif du plan stratégique.

Une fois adopté, le document serait placé à la disposition des citoyens de Belle-Baie par l'entremise du site web de la municipalité.

Les membres du conseil municipal sont en accord avec le document présenté.

L'adoption du document est prévue lors de la séance ordinaire du 17 septembre prochain.

4. BRIGADIÈRE – SECTEUR BERESFORD

Le service de garde de sécurité *Walkers Investigation Bureau Ltd* demande si la municipalité requiert toujours le service d'un brigadier écolier pour la prochaine année scolaire. La brigadière en poste depuis de nombreuses années a récemment signalé au directeur des services aux citoyens que très peu d'écoliers utilisent la traverse piétonnière de Beresford auquel elle est assignée. Selon cette dernière un seul enfant par semaine l'utilise et il en coûte plus de 2 000 \$ par mois à la municipalité pour ce service.

Comme les classes viennent tout juste de commencer et qu'il y a possibilité que d'autres enfants aillent utiliser cette traverse, les membres du conseil sont d'accord avec la suggestion du conseiller Grant que la brigadière demeure en fonction pour le mois de septembre.

Le besoin d'un brigadier scolaire sera réévalué pour octobre avec les statistiques de septembre.

5. NOUVEL ARRÊTÉ CONCERNANT LES LIEUX DANGEREUX OU INESTHÉTIQUES

Le comité des arrêtés s'est réuni pour travailler l'arrêté touchant les lieux dangereux ou inesthétiques. On partage deux modèles d'arrêté avec le conseil municipal. Un premier modèle, composé d'une page et faisant référence aux articles de la *Loi sur la gouvernance locale*, était utilisé par la majorité des anciennes municipalités tandis que le deuxième modèle, composé de 19 pages et utilisé par la municipalité de Petit-Rocher est plus complet, car les articles de la *Loi sur la gouvernance locale* y sont intégrés.

Le comité préconise le 2^e modèle de l'arrêté du fait qu'il est beaucoup plus convivial pour les citoyens et les employés de la municipalité.

Les membres du conseil sont d'accord avec la recommandation du comité et les démarches en vue de l'adoption de l'arrêté seront entamées lors de la réunion ordinaire du 17 septembre prochain.

6. RAPPORT ROUTES DÉSIGNÉES – 2027 À 2031

Les municipalités sont priées de soumettre leurs demandes de financement comprenant des plans quinquennaux mis à jour pour l'amélioration de leurs routes provinciales-municipales d'ici le 27 septembre 2024.

Le directeur des services aux citoyens présente le contenu du plan de quatre ans réalisé au conseil municipal.

Les membres du conseil approuvent le document présenté en annexe et une proposition en découlera lors de la réunion ordinaire prévue le 17 septembre prochain.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 48 sur la proposition du conseiller Doucet.

X Danica Boudreau
Danica Boudreau
Greffière adjointe